



Ecoulement des eaux

Par fact17

Bonjour,

Le bénéficiaire d'un fond dominant a un droit de passage dans ma propriété, il s'agit d'un chemin que j'utilise pour mon usage personnel, mais qui a été aménagé dans son prolongement pour désenclaver sa propriété. Ce voisin a créé un parking bétonné de 80m² avec une pente qui descend vers le chemin, ce qui fait que quand il pleut, l'eau du parking coule sur le chemin.

Quand il lave ce parking, les eaux sales coulent aussi vers le chemin . il souffle même les feuilles qui tombent chez lui vers le chemin.

Je lui ai signalé qu'il ne devait pas faire ça, qu'il aurait du faire un caniveau à la limite de son parking, sa réponse a été que ce n'était qu'un passage, que ce n'était pas important, qu'en gros j'étais un emmerdeur.

Il m'a même menacé de me taper avec son balai brosse en me disant de rentrer chez moi alors que j'étais sur le chemin.

Ce chemin ne lui appartenant pas, a t-il le droit d'envoyer ses saletés chez moi?

Y a t-il aggravation de la servitude? ou est-ce moi qui abuse?

Cordialement.